
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 6

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 8

Séance du 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Michel FORTERRE, Rémi SYLVESTRE

Représentés: Maxime FAIRISE par Mathieu BAECHLE, Maryse NICOLAS par Pierrette DEFRANCE

Excuses:

Absents: Jean Pierre DEFRANCE, Michèle MATHIEU

Secrétaire de séance: Mathieu BAECHLE

Ordre du jour :

- Aménagement Rue Saint Romaric - Modification demande de subvention DETR
- Aménagement Rue Saint Romaric - Modification demande de subvention CD88
- Compte Administratif 2022
- Compte de Gestion 2022
- Débat d'orientation budgétaire
- CCMD - Modification des statuts
- Affaires diverses

Objet: Travaux Rue Saint Romaric - Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation - 2023 004

Vu la délibération DE_2023_01 en date du 08/02/2023 concernant la demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la Rue Saint Romaric ;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réception des premiers devis, l'enveloppe prévue dans la demande de subvention DETR a évolué à la hausse. L'ATD a contacté les services de subvention et concernant la demande de subvention DETR, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire rappelle :

Projet : Aménagement de la Rue Saint Romaric

La rue Saint-Romaric est une voie communale qui relie la Grande Rue à Socourt. Elle est actuellement dépourvue d'aménagement, les piétons ne disposent d'aucun cheminement. Par ailleurs, la circulation y est parfois difficile lorsque les engins agricoles empruntent cette voie du fait de la faible emprise de voirie, du virage en S, du stationnement anarchique des riverains, de la présence de la rampe d'accessibilité de l'Eglise et du cimetière. La petite voie qui relie actuellement la Rue Saint-Romaric à la Grande Rue est très étroite et présente une forte pente.

Elle est peu utilisée du fait de sa configuration mais également de son état. En effet, le revêtement est très endommagé.

Les objectifs :

Les principaux objectifs sur la Rue Saint-Romaric sont :

- de faciliter et d'apaiser la circulation,
 - d'organiser le stationnement,
 - de créer un cheminement confortable et accessible pour les piétons,
- le tout en limitant l'imperméabilisation et en végétalisant intelligemment les espaces disponibles. Concernant la voie qui relie la Rue Saint-Romaric à la Grande Rue, l'objectif est de modifier son

utilisation afin de sécuriser la circulation et de valoriser le paysage, permettant ainsi de diminuer l'imperméabilisation.

Le descriptif :

Les aménagements prévus Rue Saint-Romarc sont :

- la création d'un cheminement piétons confortable en enrobé noir,
- la pose d'un caniveau permettant de délimiter le cheminement de la chaussée et de collecter les eaux de la chaussée,
- la réalisation d'espaces verts plantés permettant de collecter les eaux du cheminement créé,
- la création de zones stabilisées permettant aux riverains de stationner sans gêner la circulation,
- la limitation de la vitesse à 30 km/h,
- la reprise du virage en S afin de faciliter la circulation et d'éviter aux véhicules d'empiéter sur les accotements et notamment le futur cheminement.

Les aménagements prévus au niveau de la voie qui relie la Rue Saint-Romarc à la Grande Rue sont :

- transformer la voie existante par un cheminement piéton (non accessible du fait de la forte pente naturelle du terrain),
- poser des potelets permettant de délimiter le chemin en haut et bas et d'empêcher les véhicules de s'y stationner et ainsi d'entraver la circulation des de s'y stationner et ainsi d'entraver la circulation des piétons,
- végétaliser l'espace restant.

Montant total des travaux HT : 94 110,00 €

Montant total de l'opération HT : 103 050,00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	25 % (103 050 €)	25 763 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est	40 % (17 590 €)	7 036 €
Conseil départemental des Vosges	20 % (100 750 €)	20 150 €
Autre		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)	51,38 %	52 949 €
Fonds propres		25 102 €
Emprunts		25 000 €
Sous-total collectivité		50 102 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		103 050 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Objet: Conseil Départemental : demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Rue Saint Romaric - 2023 005

Vu la délibération DE_2022_016 du 27/04/2022 dans laquelle le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de l'ATD pour l'étude des travaux d'aménagement de la Rue Saint Romaric.

Vu la délibération DE_2022_030 en date du 01/12/2022 concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la Rue Saint Romaric ;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réception des premiers devis, l'enveloppe prévue dans la demande de subvention au Conseil Départemental a évolué à la hausse, passant de 77 735 € HT à 101 550 € HT. L'ATD a contacté les services de subvention et concernant la demande de subvention au Conseil Départemental, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la Rue Saint Romaric selon la nouvelle enveloppe financière des travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ DÉCIDE

- de solliciter le Conseil Départemental des Vosges pour demander une subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Objet: Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 - 2023 006

Le Maire ayant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	73 148,83 €
Recettes de fonctionnement	115 349,10 €
Résultat 2022	42 200,27 €
Résultat de clôture	+ 106 066,64 €

Investissement	
Dépenses d'investissement	84 725,23 €
Recettes d'investissement	16 284,51 €
Résultat 2022	- 68 440,72 €
Résultat de clôture	- 7 639,86 €

Après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT), le conseil municipal, a l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'approuver le compte de gestion 2022 du receveur
- d'adopter le compte administratif 2022
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Objet: CCMD - Modification des statuts - 2023 007

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompainre proposé le 15 février 2023 par le conseil de communauté.

Il donne lecture du projet modification des statuts et de la délibération adoptée par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- accepte la modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompainre proposée par le conseil de communauté.

Affaires diverses :

Alimentation en eau du cimetière

Pour faire suite à notre dernière réunion sur ce sujet, l'eau a été coupée à l'occasion des travaux du syndicat des eaux, nous faisons l'achat d'une citerne de récupération des eaux de 450 litres qui sera posée et branchée au toit de l'église par nos soins

TRAVAUX EN COURS

Mathieu BAECHLE fait le point sur l'ensemble des travaux sur notre commune, notamment les travaux réalisés par le syndicat des eaux du Haut du Mont,

Sur la route d'Hergugney, les travaux sont terminés, un point a été fait jeudi dernier, il convient donc de nettoyer la grille au bas de la cote, de remettre en état le long du St Romaric ainsi que le virage, ceci afin de pouvoir tondre normalement dès que le besoin s'en fera sentir, l'entreprise a actée ces remarques.

Les travaux d'installation d'une canalisation sur la rue St Romaric se terminent, reste encore les branchements chez les riverains à exécuter, s'en suivront en cours d'année la réfection totale de cette rue.

Les travaux du syndicat des eaux du Haut du Mont vont se poursuivre par la partie nord de la Grande Rue avec de nouveaux branchements pour les 3 dernières maisons de cette rue, viendra ensuite la pose d'une canalisation vers le château d'eau via la rue Eugène Jeandin

Après tous ces travaux viendra le temps de faire les constats des chaussées et d'envisager éventuellement des travaux de réfection

Maison BRAUX

Nous sommes toujours en période de réflexions, nous rencontrons différents services et collectivités qui nous apportent beaucoup à la réflexion, nous continuons à y mettre toute notre énergie.

Commission des impôts

Celle-ci va devoir se réunir prochainement suite à la demande des services du cadastre.

Fin de séance à 22 heures 10

Fait à Avrainville,
le 17/03/2023

Mathieu BAECHLE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE